

Quelques propositions pour réguler les violences urbaines : le refus du manichéisme* (extrait)

Par Sophie Body-Gendrot, Nicole Le Guennec
et Michel Herrou

Représenter la société française d'aujourd'hui comme duale ne peut conduire qu'à élaborer, pour ses maux, des solutions binaires.

À l'opposé, la volonté de percevoir et comprendre la variété des situations, leurs « territoires » et leurs antagonismes, mène à dégager l'ensemble des mesures personnalisées qui, seules, peuvent prétendre à l'efficacité.

S'il faut réserver le mot violence, maintenant banalisé, aux actes qui tombent sous le coup de la loi pénale (délits et crimes), beaucoup d'analystes s'accordent à admettre que :

- sous sa forme généralement attribuée à une partie bien identifiée du corps social (jeunes et habitants de banlieues pauvres), elle est l'aboutissement d'un affaiblissement des valeurs de la société tout entière ;
- le chemin qui y conduit est pavé de l'ensemble des nuisances (aussi appelées incivilités) quotidiennes qui vont du sans-gêne social aux actes relevant des contraventions.

Le fait de reconnaître, et de sanctionner, les violences urbaines oblige à s'attaquer aussi

aux conditions qui les favorisent ; dans les deux cas, la difficulté vient moins de l'affirmation de la nécessité du traitement que de l'adéquation des mesures à mettre en œuvre.

Les principes en sont énoncés ci-après sous forme de propositions à valeur générale qui doivent être spécifiées pour leur traduction en mesures concrètes ; cependant, elles résultent de l'écoute objective des différents acteurs rencontrés sur le terrain, de l'analyse théorique et de l'observation d'expériences françaises et étrangères.

De ce fait, ces propositions évitent tout autant :

- la tentation du « tout répressif », qui traduit l'exaspération d'une majorité de l'opinion face à l'absence d'une vision de la société par ses citoyens, et donc l'incapacité de l'autorité publique à jouer son rôle de façon transparente et cohérente ;
- l'angélisme du « tout éducatif », tentation typiquement française qui porte à ne voir dans les actes de violence que la rencontre de deux victimes, l'une d'un individu, l'autre de la société.



L'exercice de l'autorité

Poser un diagnostic de situation adéquat

Les formes que prennent les « violences urbaines » ne se réduisent pas à la montée de la délinquance des mineurs, à laquelle on savait autrefois appliquer une série de remèdes éprouvés, à la fois éducatifs et préventifs, parfois répressifs, avec une certaine efficacité, du moins jusqu'à l'aube des années de la « crise », marquées par la

multiplication des situations de détresse sociale. Les violences ne sont pas non plus réductibles à des phénomènes « d'incivilités » qui menaceraient la « tranquillité sociale » : manger des bonbons dans les supermarchés, mâcher du chewing-gum en classe, cracher par terre, jeter ses ordures en dehors des bacs, parler fort dans le bus, etc.,

* © " Mission sur les violences urbaines", La Documentation Française, 1998

ces comportements ne peuvent être assimilés aux délits violents ni aux crimes, au risque d'une confusion.

Les violences urbaines prennent au contraire des formes nouvelles, qu'il s'agit d'identifier : montée de la peur d'une « relégation » sociale et économique pour les jeunes et les adultes, « décrochage » social des plus précaires dès le début des années quatre-vingt, mais aussi d'une partie des classes moyennes, depuis les années quatre-vingt-dix. Avec pour conséquences la constitution d'une culture de la rue, et l'exacerbation de la conflictualité sociale. Certains territoires paraissent « déstabilisés », et il importe d'en prendre la mesure.

Mais dans les deux cas la perte de confiance dans les institutions de progrès, que représentaient l'école ou le secteur éducatif, les équipements sociaux, le logement, le salariat, avec le progrès garanti pour tous, sont à l'origine de mouvements qui entrent dans cette catégorie des violences urbaines. À cet égard certains adultes, tentés par l'autodéfense par exemple, ne sont pas moins

violents que les plus jeunes. Les uns paraissent douter de la capacité des institutions publiques à maintenir l'ordre, à assurer le bien-être social, voire la promotion ou l'avenir même de leurs enfants, et réclament en dernière instance à la police de les protéger, ou assurent eux-mêmes leur propre police. Les autres sont convaincus que la police leur est hostile, que les éducateurs ne servent à rien, qu'ils ne sont représentés par personne, et que l'école ne remplit pas sa mission d'assurer l'égalité et la promotion de tous. L'ensemble de ces éléments de diagnostic doit être pris en compte de manière équitable, dans une politique de sûreté publique. Les contrats locaux de sécurité peuvent y contribuer, permettre un partenariat et mesurer l'efficacité des services en charge de la sécurité.

Proposition 1 :

Le principe de fermeté doit s'appliquer à tous les acteurs sociaux ; l'administration doit donc mettre en œuvre, en parallèle des moyens de répression, des moyens d'intermédiation proches et accessibles à tout moment.

La police comme force de pacification et de régulation sociale

Une approche, aujourd'hui dominante, prend comme entrée les populations « à risque ». L'analyse est celle du développement d'une « pathologie sociale » ou « familiale », qui risque d'aboutir à une double stigmatisation des populations des quartiers de difficulté sociale incompatible avec les principes d'égalité et d'équité des citoyens.

Pour les jeunes « émeutiers », il leur est reproché un défaut de socialisation, qui aboutit à la multiplication de petits « sauvages ». La culture de la rue de bandes de jeunes ne peut plus longtemps continuer à s'imposer aux populations des quartiers.

Ceci posé, et fermement réaffirmé, les provocations de certains adultes, et leurs revendications à l'autodéfense, ne doivent rester impunies ni tenir lieu de règlement des différends.

La contrepartie (mais aussi, souvent, l'origine) des comportements agressifs des jeunes est le populisme, avec son cortège d'irrespect, de mépris, de racisme, d'exclusion, et l'abandon des principes républicains qui en découle.

Ce populisme peut se retrouver dans les actes de la vie ordinaire de chaque adulte : enseignant, gardien d'immeuble, commerçant, vigile, travailleur social, conducteur d'autobus,...

Là où chacun justifie son exaspération à l'égard de l'autre par son présumé statut de victime, c'est par la manifestation égale de la loi que cette spirale peut être brisée.

Si l'autorité publique n'a pas à traiter la vie et les relations de chacun à chaque instant, la possibilité d'un recours facile, « familial », et, le plus possible, informel, constitue l'un des facteurs de stabilisation de la vie de quartier, comme en témoigne l'expérience japonaise des kobans, reprise aux États-Unis et aux Pays-Bas.

Proposition 2 :

Le rôle de la police est de traiter de manière équitable et vraie, les deux phénomènes, en sortant le débat des aspects pathologiques qui lui sont attachés, pour le replacer dans un cadre légal, et de rappel de la loi.



Un préalable : le respect des professionnels, et un traitement équitable pour tous

Il est en effet difficile de tolérer que les conflits se règlent par la force au sein de l'école, que les policiers soient agressés, les enseignants bafoués, les institutions et les services publics attaqués ou désavoués. Les policiers et l'ensemble des professionnels doivent pouvoir être respectés.

Mais dans le même temps le principe de fermeté à l'égard des phénomènes de « violences urbaines » ne peut être tenu, que si l'on réussit une double « conversion », à la fois en direction des jeunes des cités, mais aussi des adultes, à des règles pacifiques de gestion des conflits. Si l'on ne peut admettre certains comportements violents des jeunes, il n'est pas possible d'accepter qu'ils soient parfois humiliés à l'école, que la protection et le respect ne leur soient pas toujours accordés dans les institutions ou l'écoute.

À Marseille par exemple, les émeutes ont pu être contenues, parce que l'Unité de prévention urbaine de la police est intervenue pour déjouer les conflits, et négocier avec les familles et les représentants des associations. À Lyon au contraire il semble que les vigiles privés et les services de sécurité aient persuadé la police d'affronter les jeunes qui manifestaient au centre commercial de la Part-Dieu, sans qu'aucun diagnostic précis des événements qui avaient déclenché l'émeute ait été fait au préalable, privant les CRS d'éléments aidant leur intervention.

Privilégier une police de quartier

La fermeté suppose que la police développe des technologies d'intervention plus fines dans les quartiers où se produisent des « émeutes », ou encore des violences au quotidien : mieux connaître les phénomènes qui déclenchent les incidents, disposer d'informations plus précises sur les quartiers, gérer des interactions complexes avec les jeunes ou les adultes. La police doit sans doute privilégier, comme dans les pays anglo-américains, une « intelligence » du quartier. Les incidents graves résultent souvent d'une interaction perçue comme une forme

Stigmatiser les familles n'est pas sans risque : elles peuvent perdre leur crédit auprès de leurs enfants, voire en devenir les otages. Peut-être convient-il d'appliquer tout simplement la loi, qui punit le trafic et le recel. Après des plus jeunes, quel serait en effet le sens d'un « rappel de la loi », si la loi est vécue comme une pure injustice ? Le projet de sûreté n'est pas de « comprendre » au sens de « justifier n'importe quoi » mais de « comprendre » au sens de poser un diagnostic de situation adéquat comme préalable à l'action.

Ainsi les institutions policières ont-elles à traiter en même temps, et de manière équivalente, tant le jeune, quel que soit son sexe ou sa classe sociale, que l'adulte, le commerçant, le « paysan casseur », l'instituteur, le vigile d'un centre commercial, lorsqu'ils sont méprisants, rejetants, générateurs de violences. De ce point de vue la police doit apparaître comme déontologiquement exemplaire. Lorsqu'il y a allégation de violences illégitimes, l'équité de traitement entre les policiers et les citoyens doit pouvoir être respectée.

Proposition 3 :

L'équité, qui est une des conditions de son acceptation, suppose que la police dispose d'instructions claires pour poursuivre tout acte délictueux ou criminel, quel qu'en soit l'auteur.

« d'hostilité » par les mineurs ou les adultes, ou de « rumeurs » sur les méfaits de la police ou des conducteurs de bus. Les émeutes surviennent souvent après une série d'incidents, qui n'ont généralement pas été identifiés comme significatifs d'une dégradation, et qui n'ont pas été traités. Une meilleure prévention des conflits passe par la compréhension de ces interactions sociales. À l'instar de New York, la police devrait se voir dotée d'un outillage, notamment informatique, et d'une logistique de nature à tirer parti de ces renseignements.



Comme partout à l'étranger, ce sont des policiers expérimentés, formés et rémunérés en fonction de la difficulté du travail qui devraient être affectés à la prévention et à la répression des actes de violence urbaine. Aux Pays-Bas, chaque policier est responsable d'une école, ou d'un escalier ; il entretient des relations régulières avec les habitants, et communique sur les actions qu'il a entreprises. La police est d'abord une force d'interposition et de paix sociale dans le quartier, ce qui légitime son action, et non l'instrument d'un traitement répressif de la délinquance des mineurs. Une fois la paix rétablie dans un quartier, le commissariat de police peut rester ouvert 24 heures sur 24, répondre aux appels, et enregistrer les plaintes.

En Grande-Bretagne les policiers font quotidiennement le point des incidents, à partir des éléments fournis par les ilotiers dans les quartiers. Tous les policiers, quel que soit leur grade, font de l'ilotage. Les informations sont transmises sur un système informatique, accessible à tous, puis des cartes sont établies, pour identifier les lieux « à risque », décider de la stratégie et des actions à entreprendre. Tous les jours les policiers communiquent dans la presse locale sur les actions entreprises.

Certains policiers français tentent aussi de privilégier la « police de proximité », proche des habitants, prenant appui sur les demandes des usagers pour « cibler » les

actions, et définir avec eux des priorités. D'autres estiment que la proximité est surtout liée à l'action de groupes de policiers « personnalisant » leur action. Ainsi l'action des BAC, qui sont organisés en petits groupes, est-elle perçue comme parfaitement légitime aux yeux des jeunes du quartier des Tarterets à la différence de toutes les autres unités de police ; car les BAC sont capables « d'interventions chirurgicales », moins créatrices d'injustices.

Ainsi, lorsque les interventions de la police sont très « ciblées », elles sont mieux acceptées, et les adultes y voient le signe fort qu'on ne les abandonne pas. Les adjoints locaux de sécurité, s'ils sont encadrés par des personnels aguerris, peuvent y aider.

À Lyon les policiers ont provoqué une réunion de quartier, pour expliquer leur démarche et rendre compte de leurs recherches, auprès de commerçants traumatisés par l'agression dont avait été victime un buraliste, dont le visage avait été tailladé de coups de cutters par des enfants. Leur intervention a permis de pacifier provisoirement le quartier.

Proposition 4

Les méthodes et la logistique de la police doivent être réaménagées en profondeur, conformément aux exemples réussis de l'étranger, afin de s'adapter à la spécificité de la délinquance des jeunes en milieu urbain.

Une déontologie exemplaire

À tort ou à raison, la police est suspecte, dans les quartiers difficiles, de partialité, de brutalité, et, de façon générale, d'irrespect, alors qu'elle-même vit une situation d'encerclement, de suspicion et de rejet.

Venir à bout de cet état de légitime défiance réciproque constitue non seulement un préalable à l'efficacité, c'est une obligation républicaine.

S'il est utopique d'imaginer que, dans un avenir proche, des situations de crise surgissant à l'occasion d'événements graves, tels que la mort d'un jeune suspect, pourront être évitées, à tout le moins la communication quotidienne qu'autorise la proximité devrait

faire graduellement diminuer le poison de la méfiance.

Il est indispensable de prévoir :

- une formation particulière tant sur la criminalité en milieu urbain que sur le respect des droits individuels dans les situations d'hostilité ;
- un encadrement hiérarchique sélectionné pour sa capacité à la motivation et au contrôle ;
- des encouragements, y compris financiers, à l'initiative et à l'engagement, mais aussi des sanctions pour les défaillances ;
- une transparence sur le travail entrepris et les résultats obtenus, ce qui suppose la publicité des constats et des plans d'action.

Proposition 5 :

La responsabilisation de la police de proximité dans les quartiers difficiles, qui doit s'appuyer sur des instructions de principe claires et

fermes, doit s'exercer dans un cadre valorisant pour les policiers, mais aussi en toute audibilité vis-à-vis des habitants.

La recomposition sociale

La police ne peut se substituer à l'ensemble des relais du quartier

La police ne peut se substituer à l'ensemble des relais institutionnels, ni gérer à elle seule la dérive de certains territoires. Il n'est pas souhaitable, par exemple, que toutes les institutions rejettent sur la justice ou la police, la gestion des conflits internes qui les opposent aux usagers.

Il serait absurde de jouer le déversement systématique de la délinquance vers la police et la justice, au risque de se défausser, de stigmatiser, d'induire et de cristalliser des parcours délinquants. Ainsi un commissaire de police se plaint-il d'être assailli d'appels téléphoniques de la part d'un proviseur, et obligé de mobiliser pour sa protection deux policiers. De la même manière, les offices HLM demandent le concours de la force publique pour exécuter des mesures d'expulsion, sans être capables de négocier eux-mêmes avec les locataires. Le TPG par exemple se plaint de devoir payer 26 millions de francs de dettes de loyer à l'Office de l'Essonne, qui les réinvestit immédiatement, alors que ces sommes considérables pourraient servir à la promotion des habitants des cités, confirme le préfet.

La police ne saurait tout faire ni tout endosser, et les directeurs ou principaux d'établissement ont à être formés (et rémunérés en conséquence) à la gestion des situations conflictuelles à faible teneur délictuelle.

Dans certains cas de situations prédélinquantes comme l'absentéisme scolaire, la police peut fournir des informations précises aux institutions et collaborer avec elles. Un suivi conjoint avec la police a prouvé, notamment en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, son efficacité. Cela est encore plus vrai dans le cas de violence avérée ou de menace de violence dans l'enceinte scolaire.

Proposition 6

La police devrait définir, avec les responsables concernés, des programmes de coopération, d'intervention systématique dans le cadre de l'instruction civique, et de bilan régulier du fonctionnement des établissements, afin de prévenir et de résoudre les cas de déviation ayant des conséquences sur l'ordre public.

À l'opposé, un système complexe de médiation s'est peu à peu mis en place au sein des services publics ou dans le cadre associatif, proposant des actions éducatives plus proches des habitants des quartiers. Ce sont, par exemple, les services d'accompagnement scolaire et d'aide aux devoirs, les maisons de justice et de droit, les dispositifs d'ilotage, ou les actions éducatives et sportives, menées avec les personnels de police, sans compter les « femmes-relais » ou les « médiateurs culturels ». À Strasbourg, l'action des associations qui fêtaient le nouvel an avec les jeunes des quartiers, a détourné certains jeunes de participer à l'incendie de véhicules. À Pierrefitte, dans la cité des Poètes, un conseil de famille africain intervient pour réguler les espaces publics. La RATP aussi a trouvé des solutions pour éviter les conflits entre les personnes âgées et les jeunes : trois bus assurent la sortie des écoles, l'un se chargeant des passagers réguliers.

De nouveaux professionnels sont ainsi apparus, parfois en complémentarité avec les personnels « historiques ». Les proviseurs de la Seine-Saint-Denis contribuent désormais à mieux identifier les auteurs de violences scolaires, et à trouver des solutions. Les responsables d'établissements scolaires, comme les commissaires de police, doivent disposer sans doute de plus de liberté et d'autorité, pour mener une action précise contre ces phénomènes de violences.



Également ces personnels de proximité doivent être mieux reconnus, même de manière symbolique, afin que leur action serve d'exemple, quand ils obtiennent des résultats.

Proposition 7 :

La police et les élus doivent pouvoir fournir des solutions face aux phénomènes d'émeute ou de délinquance. Si les relais

éducatifs classiques restent essentiels, d'autres modalités d'interventions sont à rechercher, face à une demande de protection qu'expriment certains jeunes, ou leurs familles. Par exemple l'obligation pourrait être faite à certains jeunes, dans certaines conditions, d'effectuer un an de service militaire ou de service civil strictement encadré.

Recomposer les métiers de la médiation et de la proximité

Sans doute faut-il admettre que les métiers de service public doivent être repensés dans certains quartiers : on n'enseigne plus de la même manière à La Courneuve qu'au centre de Paris, et il en est de même des professions du social ou du travail policier. Réinventer les savoir-faire professionnels et le faire savoir, faire connaître les expériences réussies, pour encourager les innovations, et communiquer avec les usagers pour les rassurer, devient une priorité.

La production de la sécurité est aussi une coproduction, des habitants comme de la police ou du maire. L'expérience du Neighbourhood Watch dans les pays anglo-américains peut servir de modèle - les habitants se mobilisent pour assurer leur

propre sécurité avec le concours de la police.

L'exigence de départ ne saurait être la même dans le cas des commerçants et employeurs privés, lesquels peuvent se faire aider par des sociétés spécialisées (gardienage, mais aussi sécurité passive).

Proposition 8 :

Pour remplir efficacement sa mission, la police devrait prendre l'initiative d'une coopération active et régulière avec tous les acteurs de la vie économique et sociale de leur quartier. Cet objectif ne pourra être atteint que par un décloisonnement des administrations et la prise de conscience d'un impératif de service public collectif.



Dynamiser les associations issues des quartiers

La prééminence traditionnelle de l'État, en France, et sa jalouse mainmise sur le façonnage de la société tout entière, ont bridé l'élan souvent rencontré dans les pays nordiques et anglo-américains de prise en charge des citoyens par eux-mêmes et dans leur propre intérêt.

L'objet n'est pas ici de discuter des mérites respectifs de l'égalité jacobine et de la responsabilisation des individus dans la prise en main de leur destin local.

Il est important de constater que dans les pays où l'esprit de community (au sens de voisinage, et non au sens culturel ou religieux, comme en France) est développé, les citoyens se sentent investis d'une responsabilité particulière pour, ensemble, bâtir, rebâtir et entretenir les conditions matérielles et morales d'une existence décente et respectable. Cette volonté

rencontre, le plus souvent l'appui des différents niveaux d'institutions (locales, régionales et nationales) ainsi que de partenaires privés.

Le résultat généralement observé est celui d'une grande efficacité, ainsi que d'une grande coopération avec l'ensemble des autorités, lesquelles savent pouvoir compter sur un corps social responsable et autonome. La coproduction de la sûreté s'appuie en temps ordinaire à la fois sur les professionnels patentés et sur les habitants. Le facteur, l'enseignant, le patron de bistrot, l'animateur de théâtre, le jardinier public, le jeune sportif, l'artiste doivent être soutenus et encouragés dans leur rôle ordinaire pour faire office de médiateurs lorsque l'événement le commande.

Mettre un enfant au monde, c'est le prendre en charge. Dans tous les quartiers, un capital social peut s'activer et se valoriser. Si

la culture de rue a pris tant d'importance auprès des adultes comme des jeunes gens des quartiers dépréciés, c'est qu'ils n'ont pas trouvé des occasions de construire une identité positive et différenciée. Une pédagogie de la réussite, une valorisation des pères et des mères, une mise en valeur de l'environnement, la transmission par les pairs des expériences à succès peuvent y contribuer. Il existe, dans certains quartiers, nous l'avons constaté, un tissu associatif étonnant de densité et de présence active. Ce qui fonctionne mérite aussitôt d'être connu, discuté et mis en œuvre ailleurs. Au sommet d'« Habitat II » à Istanbul (1996), une accumulation d'expériences de démo-

cratie exemplaire a prouvé que la mondialisation ne s'exprimait pas seulement à travers les flux financiers. Les habitants des quartiers, venus de tous les coins de la planète, ont découvert des similitudes culturelles et éthiques dans des pratiques convergentes.

Proposition 9 :

L'État doit rechercher et favoriser, partout où les conditions sont favorables, les initiatives de prise en main de leur destin par les habitants eux-mêmes; il doit garder les moyens d'un contrôle souple (c'est-à-dire non bureaucratique) des activités qui font appel au financement public, et qui touchent à des activités d'ordre public.

Favoriser les contre-pouvoirs et fortifier la démocratie locale

Il est urgent que les grands quartiers urbains relégués bénéficient d'une représentation politique de leur circonscription territoriale qui soit plus proche d'eux. Les émeutes de Los Angeles à South Central ont, entre autres, été interprétées comme une défiance des institutions : les représentants de 1 400 000 habitants avaient été élus par 37 000 votants ! En France, il arrive que seuls 15 % des électeurs votent dans les grandes cités. L'effondrement de la structure d'autorité s'accompagne de l'échec classique des institutions démocratiques en matière de représentation des catégories défavorisées. Il est étonnant, nous a-t-on dit que dans les conseils municipaux, les conseils régionaux, les instances dirigeantes des partis, on trouve si peu de candidats issus de l'immigration nord-africaine. Quel message d'inclusion envoie-t-on à ces populations qui sont souvent installées de longue date sur le sol français et dont les enfants sont français ? L'expérience britannique est instructive à cet égard.

De manière pragmatique, il convient que les habitants des grandes cités soient construits comme des interlocuteurs critiques pour qu'un dialogue soit possible entre eux et la puissance publique ; que les jeunes et les moins jeunes aient des formes d'organisations et de représentations de même que les citoyens dépourvus de la nationalité

française mais durablement installés. L'expérience américaine montre que dans les années soixante, les conflits, partie intégrante du fonctionnement démocratique, ont donné lieu à des organisations de minorités et à la constitution de contre-pouvoirs, pépinières de futurs dirigeants. Il faut éviter que la participation se résume à l'instrumentalisation des jeunes par les élus ou au marketing sportif.

Constituer la jeunesse des quartiers en interlocuteur, c'est aider les jeunes eux-mêmes à transformer les stéréotypes qui les discriminent. À l'heure actuelle, par le truchement de la Fondation Milton Eisenhower à Washington, des entreprises citoyennes financent le travail sur leur image de jeunes Noirs des ghettos. Ce travail leur enseigne à déjouer les pièges tendant à toujours les confiner dans une image négative, diabolisée, à usage des classes moyennes. Il révèle leur intelligence, leur esprit d'initiative et leurs talents. Ces approches méritent réflexion.

Aucune amélioration de la situation ne se fera sans la démocratie locale, supposant la prise en compte de la pluralité des enjeux.

Proposition 10 :

Une seule action ne sert à rien si ce n'est à développer des effets pervers, dix, quinze actions commencent à prendre du sens sur le terrain.



En conclusion

À l'heure actuelle, la France hésite entre deux modèles. Or l'opposition prévention/répression est inadaptée. Il convient de sanctionner les déviations des jeunes comme des adultes dans les quartiers et ailleurs. Nul ne conteste que la répression s'impose lorsque la loi de la jungle s'impose dans certaines cités : il faut investir pour prévenir de futures dégradations. Mais la prévention a, elle aussi, un prix : elle pose qu'une individualisation de la solidarité est nécessairement coûteuse en investissements (rénovations, etc.) et en intervenants (enseignants, assistants sociaux, éducateurs, policiers, magistrats).

Un véritable pouvoir de coordination et donc d'appréciation du travail des intervenants, ce qui suppose, pour le moins, un arbitrage au plus haut niveau et une modification dans la gestion des fonctionnaires concernés, doit pallier le cloisonnement actuel des interventions.

Comment articuler cette double exigence du maintien de l'ordre et de la médiation ? Comment à la fois sanctionner les dérapages de certains auteurs et leur donner des raisons d'espérer en la vie ? C'est par ces exigences de réponses que passe implicitement l'idéal républicain de la société toute entière.

